

# Éco-Lien



Bulletin d'information trimestriel, volume 4 numéro 2

mars 2001

## La causette du président



### L'environnement et l'industrie : un investissement qui rapporte

Un bon équilibre entre les activités traditionnelles et modernes, la transformation des ressources et surtout un entrepreneurship régional plus élevé que pour l'ensemble du Québec favorisent le maintien de la vitalité et du dynamisme dans le secteur secondaire de la région Chaudière-Appalaches.

Dans un contexte de concurrence internationale et de globalisation des marchés, la région a favorisé la mise en place de réseaux tels que le maillage et la sous-traitance, et s'est donnée de nouveaux outils pour le développement de l'exportation et l'expansion des marchés. Certaines entreprises ont également développé leur rôle social dans d'autres domaines tels que la protection de l'environnement, l'utilisation de technologies propres, la sécurité et la santé de même que l'éducation et l'information.

Nous démontrerons dans le présent bulletin, qu'il est possible d'agir au niveau local, dans le milieu de travail en intégrant le concept du développement durable dans la planification et la gestion de l'entreprise. Celle-ci y gagne souvent sur le plan pécuniaire en plus d'améliorer la qualité de vie, de santé et de sécurité des employés, du voisinage ou de la collectivité. De plus, cette industrie contribue à la préservation des ressources.

Prendre le virage environnemental, c'est, par exemple, réduire sa consommation d'énergie, réduire les

émanations de gaz à effet de serre (GES) et réduire ses rebus. C'est aussi développer sinon adopter de nouvelles technologies ou pratiques dans la gestion de l'entreprise.

Le CRE-Chaudière-Appalaches entend développer un partenariat avec les entreprises de la région en contribuant à la promotion des programmes destinés à la protection de l'environnement en valorisant celles qui s'illustrent dans le domaine et finalement, par la mise en valeur des technologies propres à privilégier par les intervenants oeuvrant dans le domaine de l'assainissement industriel.

1

### Table des matières

- Politique d'Ultramar et exemples de pratiques .2
- L'oxydation thermique : solution d'Intragaz . . . .3
- Produits Métalliques Roy : diversité dans les façons . . . . .3
- Vision de la CSN . . . . .4
- Programme de promotion de l'efficacité énergétique . . . . .4
- Le programme ÉcoGESTe . . . . .5
- Suivi des ententes administratives CLD - MENV 6
- Rapport d'étape 2000-2001 du CRECA . . . . .6
- Actualités . . . . .7



# Politique environnementale d'Ultramar et exemples de pratiques avantageuses

André Carbonneau, directeur de l'environnement Ultramar

Ultramar Ltée possède et exploite une raffinerie d'une capacité de production actuelle de 160 000 barils de pétrole par jour à Saint-Romuald où elle emploie 300 personnes. Elle commercialise divers produits tels que essences, carburant diesel, mazout domestique. La compagnie accorde de l'importance au respect de l'environnement. Une équipe de spécialistes assume la gestion environnementale de l'usine. Ultramar possède une politique en environnement, santé et sécurité de ses employés, de ses clients et du public en général. Cette politique vise à ce que les activités de l'entreprise soient conformes aux lois et règlements en vigueur et respectent, voire dépassent, les plus hautes exigences en matière d'environnement, de santé et de sécurité. L'entreprise s'assure également que les employés respectent les normes et qu'ils aient une formation adéquate pour s'acquitter de leurs tâches. De plus, la compagnie révisé et améliore régulièrement ses pratiques afin d'intégrer dans sa planification et ses opérations les enjeux d'environnement, de santé et de sécurité.

À présent, ses normes d'exploitation établissent, entre autres, des lignes de conduite précises afin de mettre en application des mesures pour prévenir ou réduire les émissions dans l'environnement, issues des activités, ou encore de façon à réduire ou recycler les rebuts générés. Sont évaluées les nouvelles technologies de pointe et pratiques afin de les intégrer, s'il y a lieu, aux activités de l'entreprise. Dans le cadre de son projet actuel de restauration environnementale du bassin de rétention des résidus huileux, assujéti au processus d'étude d'impact, Ultramar vient d'initier la mise en place d'un comité de liaison regroupant des représentants du voisinage, des citoyens et des organismes (communautaires, environnementaux, socio-économiques, santé publique). La formation du comité de liaison constitue la première étape pour Ultramar d'un processus de communication avec la communauté, par laquelle la compagnie souhaite obtenir la contribution de représentants du milieu dans l'évaluation des impacts du projet et aux diverses étapes de sa réalisation, pour une période minimale de 5 ans correspondant à la durée du projet.

Voici deux exemples de valorisation de résidus mis de l'avant par la raffinerie Ultramar de Saint-Romuald en accord avec les autorités gouvernementales en matière d'environnement. Ceux-ci mettent en évidence les avantages sur le plan environnemental (transformation d'un déchet dangereux en un produit utile; valorisation d'un résidu destiné à l'enfouissement) et sur le plan économique (technique peu coûteuse de valorisation d'un déchet dangereux).

Le premier exemple concerne les 750 tonnes de catalyseur usé à base de phosphate de silicium que la raffinerie de Saint-Romuald génère annuellement. Ce résidu est actuellement classé comme déchet dangereux, car son pH est de 0,9. Cependant, compte tenu de sa teneur élevée en phosphore, il offre un excellent potentiel de valorisation agricole. Avant la réalisation de ce projet, il n'existait pas de technologie de remplacement à l'enfouissement sécuritaire de ce déchet au Canada. GSI Environnement, Ultramar Ltée et Agriculture et Agroalimentaire Canada se sont associés dans ce projet visant à démontrer une technologie de transformation d'un catalyseur usé de polymérisation en engrais. La deuxième partie du projet visait la fabrication de phosphate trisodique ( $\text{Na}_3\text{PO}_4$ ) à partir du même catalyseur usé. Le phosphore est l'un des éléments essentiels pour la croissance des végétaux. En utilisant des matières résiduelles de d'autres secteurs de l'industrie, le catalyseur usé (sous forme granulaire) a pu être transformé en un engrais phosphaté efficace et sans danger pour l'environnement. On obtient un engrais solide qui peut être épandu à l'aide d'un épandeur agricole.

Le deuxième exemple de valorisation d'un déchet produit à la raffinerie est l'utilisation du catalyseur usé de l'unité de craquage catalytique. Ce catalyseur, qui est en très grande majorité composé de silice, est une des matières essentielles à la fabrication du ciment. La raffinerie génère environ 1 800 tonnes par année de catalyseur usé de craquage catalytique qui, il y a quelques années, était enfoui dans des centres d'enfouissement approuvés. Voilà que depuis déjà trois ans, tout le catalyseur usé est expédié chez un fabricant de ciment et est valorisé en matière première dans la fabrication du ciment.

## Éco-Lien

Bulletin trimestriel publié par le CRECA.  
Imprimé sur du papier 100% recyclé  
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 1997 ISSN 1480-2341  
Tirage: 600 exemplaires  
Coordination et rédaction : Hélène Beaulieu et Nathalie Poulin  
Révision linguistique : Guylaine Pelletier  
Graphisme et impression : Les Arts Graphiques H.G.  
Pour nous joindre : 2210, chemin du Fleuve, bureau 106,  
Saint-Romuald (Québec) G6W 1Y5  
Tél.: (418) 834-1217 Téléc. : (418) 834-1218  
Courriel : creca@creca.qc.ca Site Web : www.creca.qc.ca

Éco-Lien est imprimé sur du papier  
100% recyclé «Évolution» de Rolland inc.,  
une gracieuseté de :



RESSOURCES  
**GRAPHIQUES**  
UNE DIVISION DE ROLLAND INC.



FIBRES  
**BREakey**  
FIBERS  
Division de Rolland inc.

## L'oxydation thermique : solution d'Intragaz par respect pour l'environnement

Marc-André Doucet, directeur exploitation et ingénierie Intragaz



Au printemps 1998, dans la région de Chaudière-Appalaches, débutaient les opérations de la compagnie Intragaz. L'entreprise possède deux sites d'entreposage souterrain de gaz naturel, dont un est situé à Saint-Flavien, tout près de Laurier-Station. La fonction de ce site est d'injecter, dans la structure rocheuse d'un ancien gisement, du gaz naturel durant l'été. Ensuite, tout au long de l'hiver, le gaz naturel est soutiré du gisement afin d'être acheminé vers le réseau de distribution de gaz naturel au Québec par des conduites souterraines.

Sous certaines conditions d'opération, il y avait un risque que les émanations atmosphériques provenant du processus de soutirage hivernal ne répondent pas aux normes environnementales. De plus, une odeur désagréable accompagnait ces émanations gazeuses dans l'atmosphère.

Dans le but de s'assurer que les émanations présentes et futures respectent les normes en vigueur et afin d'améliorer le milieu de travail de ses employés en éliminant les possibilités d'odeurs désagréables, Intragaz, à l'automne 1999, a installé un oxydateur thermique. Cet équipement, d'une capacité approximative de 500 000 BTU/heure, sert à brûler à très haute température (près de 850°C) les émanations gazeuses provenant du processus de soutirage durant l'hiver et ainsi maintenir les rejets atmosphériques bien en deçà des normes environnementales en vigueur, tout en éliminant les odeurs désagréables.

Intragaz est fier de souligner que le taux des émanations atmosphériques répond aux normes et répond à son désir d'effectuer ses opérations dans un contexte de développement durable, le tout en harmonie avec son voisinage.

## Produits métalliques Roy : diversité dans les façons écologiques de faire et de s'impliquer



Jevto Dedijer, vice-président aux ventes et marketing Produits Métalliques Roy

Produits Métalliques Roy est une entreprise de fabrication de mobilier de magasin fondé en 1982 par M. Robert Roy. Fruit du travail de 4 générations de Roy et de plus de 125 années d'expérience, Produits Métalliques Roy emploie plus de 250 employés répartis dans les 120 000 pieds carrés des trois usines de la compagnie situées à Saint-François-de-Montmagny, Montmagny et Berthier-sur-Mer.

Chez Produits Métalliques Roy, on se préoccupe de l'avenir de la communauté, de l'environnement et des générations futures. Pour ce faire, des règles rigoureuses sont établies dans les usines mêmes, et dans les bureaux. Premièrement, l'entreprise manufacturière s'efforce de réduire au minimum les effets néfastes du processus de fabrication. Les quelques 300 tonnes de rebuts de métal qui ont été générés en 2000 sont vendues à la Compagnie Américaine de Fer et de Métaux Inc. pour y être reconditionnées et revendues aux aciéries.

En 1998, Produits métalliques Roy a investi dans un procédé de peinture en poudre qui respecte l'environnement. Les émissions provenant de ce procédé à la fine pointe de la technologie se résument au dioxyde de carbone et à la vapeur d'eau. Toutes les eaux usées découlant de ce processus sont récupérées dans un réservoir pour y être traitées. D'autre part les résidus du traitement des eaux usées, les huiles hydrauliques et les cendres du four à pyrolyse sont acheminés à Onyx Industries qui s'occupe de les traiter en conformité avec les règlements du ministère de l'Environnement.

L'entreprise s'implique aussi dans la collectivité. En 2000, elle a commandité, pour la deuxième année consécutive, l'activité estivale du Carrefour Jeunesse-Emploi de Montmagny en aidant à la mise sur pied du premier programme de récupération de papier et de carton de la région.

Sur le plan national, son implication s'exerce par le biais du Fonds mondial de la nature dans ses projets de conservation de la forêt boréale au Québec.

## Vision de la CSN

Claude Allard, responsable du dossier de l'environnement  
Conseil central Québec-Chaudière-Appalaches de la CSN

Au Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) (CCQCA), le développement durable est une préoccupation essentielle. L'écologie, le maintien et la préservation de notre milieu de vie nous imposent à toutes et à tous un souci global et planétaire. C'est pourquoi, il nous faut agir au niveau local, donc chez nous et dans nos milieux de travail, car c'est là où c'est le plus facile d'agir. Les syndicats ont leur rôle à jouer pour favoriser la sensibilisation de leurs membres et les faire agir dans ce sens. De plus, un environnement dégradé et malsain en entreprise se traduit généralement par des problèmes de santé et sécurité au travail.

Les syndicats peuvent devenir de puissants alliés dans la cause du développement durable. Par exemple, le syndicat CSN Abitibi Price de Clermont participe activement à la mise en place de la norme de gestion environnementale ISO 14.000. Dans le secteur des pâtes et papier et aussi dans le secteur de la métallurgie, plusieurs syndicats siègent à des comités paritaires sur l'environnement. La presque totalité de ces comités résulte d'ententes verbales avec l'employeur.

Au collectif en environnement CSN auquel le CCQCA participe, on a la preuve que la seule participation du syndicat, de ses travailleuses et travailleurs a fait en sorte que la performance environnementale d'une entreprise est meilleure que pour une autre usine similaire du même groupe où le syndicat et les employés ne sont pas intégrés à toute la démarche. Pourtant, beaucoup d'employeurs refusent de considérer la participation active des syndicats à une telle démarche. Toutefois, face à la loi, les travailleuses et les travailleurs sont responsables, au même titre que l'employeur, des actions négatives résultant des activités des milieux de travail.

C'est pourquoi, le CCQCA demande une modification à la législation environnementale du Québec afin de reconnaître les droits suivants pour les travailleuses et les travailleurs : droit à l'information sur les différents types de rejet, droit d'enquêter dans les milieux de travail par les syndicats, droit de refuser d'accomplir un travail comportant des risques de pollution ou de contamination dans le cas de directives contraires aux normes et à la réglementation, droit à la protection à la suite de dénonciation de situations polluantes aux normes et à la réglementation. On peut retrouver cette proposition dans le cahier de l'Éco-Sommet de mai 1996 dans la version Pré-Sommet à la page 243 sous le thème : « activités industrielles et commerciales, aspects légaux ».

N'oublions pas que les travailleuses et les travailleurs sont avant tout des citoyennes et des citoyens à part entière. Nous devons fournir les outils appropriés en plus de bien les informer et leur donner la formation adéquate. Nous aurons ainsi de formidables agents de la protection de l'environnement dans nos milieux de travail.

## Le Programme de promotion de l'efficacité énergétique **Appui aux nouvelles technologies et aux façons de faire inédites**



Sylvie Lebreux, responsable des communications  
Agence de l'efficacité énergétique du Québec

Le Programme de promotion de l'efficacité énergétique s'adresse aux entreprises établies au Québec et aux organismes publics et parapublics québécois. Il vise les secteurs d'activités suivants : industriel, institutionnel, résidentiel, commercial et le secteur des transports. Par ces engagements, l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec encourage le développement technologique et l'amélioration de l'efficacité énergétique des secteurs industriels visés.

Les entreprises et les organismes intéressés peuvent présenter des projets :

- de recherche et de développement (R/D);
- d'évaluation et de démonstration des avantages associés à des technologies reproductibles ou à des mesures particulières;
- d'information et de sensibilisation;
- de formation et d'éducation.

Les projets de R/D sont souvent initiés par des centres de recherche qui désirent développer de nouvelles technologies. C'est ainsi que l'Agence participe financièrement au projet de développement d'une nouvelle technologie pour le refroidissement des camions réfrigérés.

Par ailleurs, comme leur nom l'indique, les projets de démonstration visent à démontrer les avantages de l'utilisation des technologies et procédés nouveaux qui offrent une perspective intéressante de développement. Par exemple, il peut s'agir d'un nouveau type de chauffe-eau industriel dont les possibilités d'exportation s'avèrent prometteuses. Mais il n'y a pas que les technologies nouvelles qui intéressent l'Agence. En effet, on peut soumettre un projet qui utilise une technologie existante dans un contexte nouveau, selon une façon de faire nouvelle ou à laquelle on a intégré des solutions complémentaires.

Comme il s'agit d'un programme souple, la participation de l'Agence peut être à la fois financière et professionnelle. De même, son soutien financier peut prendre la forme d'un prêt (remboursable) ou d'une subvention (non remboursable). Et certains projets peuvent bénéficier des deux formes de soutien financier. L'aide accordée peut aller jusqu'à 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 500 000 \$.

Pour en savoir davantage sur ce programme, communiquez avec l'Agence de l'efficacité énergétique, par téléphone au numéro 1-877-727-6655 ou par courrier électronique à l'adresse [aee@aee.gouv.qc.ca](mailto:aee@aee.gouv.qc.ca)

# Le programme ÉcoGESTe



Roberte Robert, ingénieure Directrice du programme ÉcoGESTe

Ce programme, sous la responsabilité des ministères provinciaux de l'Environnement et des Ressources naturelles, a été mis sur pied pour encourager les organisations et les entreprises à réduire sur une base volontaire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Il sert aussi à enregistrer les mesures mises de l'avant par les adhérents et les réductions d'émissions de gaz à effet de serre ainsi obtenues.

Le gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) représente le GES le plus important. Les émissions de ce gaz proviennent principalement de la combustion des produits pétroliers dans le transport, les systèmes de chauffage et les procédés industriels. Au Québec, cette combustion serait à l'origine d'environ 70 % de nos émissions de gaz à effet de serre. Il importe de s'attaquer aux gaz à effet de serre du fait que l'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère fait craindre un réchauffement planétaire et une augmentation des événements extrêmes tels que de longues périodes de canicule ou de sécheresse, de fortes pluies, etc. Ces bouleversements appréhendés sont d'ailleurs confirmés dans le rapport synthèse rendu public en février 2001 par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Conscient des impacts négatifs que ces phénomènes pourraient avoir sur la santé, l'environnement et l'économie, le gouvernement du Québec veut participer avec les nations modernes capables de contribuer à une stratégie efficace de diminution des émissions de GES. C'est dans cet esprit qu'il a rendu public en octobre 2000 son plan d'action 2000-2002 sur les changements climatiques. Le renforcement du programme ÉcoGESTe est une mesure importante de ce plan.

Les entreprises industrielles ou commerciales, les municipalités et les organisations publiques sont donc invitées à adhérer au programme ÉcoGESTe et à voir ainsi leurs efforts de réduction des émissions de GES pris en compte dans le bilan québécois. De nombreuses organisations ont investi au cours des dernières années dans les technologies qui permettent d'améliorer les procédés et de réduire la consommation d'énergie. On constate également que de nombreux gestionnaires de bâtiments et responsables industriels ont de plus en plus recours à des sources d'énergie plus propres, comme le gaz naturel en remplacement du mazout ou l'électricité et la biomasse à la place d'un combustible fossile. Toutes ces actions positives ont un impact majeur sur les émissions de gaz à effet de serre.

Pourquoi participer à ÉcoGESTe? Parce que tous les efforts consentis et à venir par les divers intervenants pour permettre de réduire les émissions de GES sont importants. Ainsi, la participation du plus grand nombre pourrait permettre au Québec de respecter son engagement face à la communauté internationale et de démontrer du même coup que l'approche volontaire est efficace. En outre, en participant à l'effort québécois de réduction des émissions de GES, les adhérents adoptent très souvent des mesures d'efficacité énergétique dont ils retirent des avantages économiques et concurrentiels. Qui plus est, leur adhésion au programme ÉcoGESTe renforce l'image positive de leur organisation.

Pour terminer, soulignons la décision prise par les ministres canadiens de l'Environnement et de l'Énergie de mettre sur pied le Programme de protection du niveau de référence (Baseline Protection Initiative). L'objectif poursuivi par ce programme est de fournir aux organisations l'assurance que les réductions d'émissions de GES qu'elles ont réalisées depuis 1990 et qu'elles réaliseront d'ici 2008 seront reconnues et considérées dans le contexte d'exigences éventuelles de réduction. Ce programme annoncé pour mars 2001 sera géré au Québec par les responsables du programme ÉcoGESTe. Dans ce contexte, tout le travail effectué par le participant au programme ÉcoGESTe pourra être récupéré et servir à établir son dossier au titre de la protection du niveau de référence.



# Suivi des ententes administratives CLD - MENV

---

Ministère de l'Environnement, Direction régionale de Chaudière-Appalaches

En 1999 et suite à une initiative du CRECA, les onze Centres locaux de développement (CLD) signaient une entente avec la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du ministère de l'Environnement (MENV) relativement à des projets du secteur industriel. Par ces ententes, les CLD s'associaient avec le MENV afin de s'assurer que les entreprises soient bel et bien informées dès le début de leur projet sur les exigences environnementales s'y rattachant. Les CLD s'engageaient essentiellement à faire la promotion du développement durable auprès de leur clientèle et à faciliter la réalisation de projets industriels dans le respect de la Loi sur la qualité de l'environnement en accompagnant le promoteur dans sa démarche auprès du MENV. Le MENV, quant à lui, s'engageait essentiellement à aviser le promoteur et le CLD de la nécessité d'obtenir ou non une autorisation dans les dix jours ouvrables et d'émettre le certificat d'autorisation dans un délai de 30 jours ouvrables (au lieu de 90 auparavant,) à partir du moment où la demande est complète et conforme à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et à ses règlements. De plus, pour aider les CLD à respecter leurs engagements, le MENV leur a dispensé une formation de base sur le développement durable et leur a fait connaître ses exigences administratives pour le secteur industriel au regard de la LQE.

Depuis la signature des ententes, 25 projets ont été déposés. De ceux-ci, 16 ne requerraient aucun certificat d'autorisation (CA), pour les autres, 2 projets requerrant un CA ont été retirés par le promoteur, 3 projets sont en attente d'une demande de CA de la part du promoteur, 1 projet est en traitement en vue de recevoir son CA et 3 projets ont reçu leur CA.

Le délai de 10 jours ouvrables pour informer le promoteur sur la nécessité d'obtenir ou non un CA a été respecté dans 19 des 25 cas. Des 6 projets non évalués dans les 10 jours ouvrables, 5 projets n'ont pas respecté le délai prévu, car les promoteurs ont tardé à fournir l'information requise; dans 1 seul cas, le non-respect de ce délai est imputable au ministère de l'Environnement. Pour les 3 projets qui ont reçu un CA, le MENV a respecté le délai de 30 jours ouvrables pour émettre le CA à partir du moment où la demande de CA a été complète.

Conformément à un des objectifs visés, les ententes ont permis de faire connaître au MENV certains projets qui, autrement, n'auraient peut-être pas été portés à sa connaissance. Les ententes comprennent une procédure simplifiée qui permet au MENV de traiter rapidement les projets ayant peu d'impact sur l'environnement, ce qui permet aux intervenants du MENV de consacrer davantage leur énergie à l'analyse de projets à impact environnemental plus important. De leur côté, les promoteurs industriels ont pu connaître, dès le début de l'élaboration de leur projet, les exigences environnementales applicables, ce qui leur permet de mieux planifier les coûts d'investissement et les échéanciers de réalisation. De plus, ces promoteurs ont bénéficié d'un traitement accéléré de leur dossier.

6

## Rapport d'étape 2000-2001 du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)

---

Le CRECA encourage notamment des stratégies d'action concrète en vue d'apporter des solutions aux problèmes environnementaux et ce, par sa représentativité au sein des comités suivants : Conseil de bassin de la rivière Etchemin, Conseil régional de concertation et de développement Chaudière-Appalaches (CRCD), Comité multipartite sur la gestion des fumiers en région Chaudière-Appalaches, Comité ZIP Sud-de-L'Estuaire, Société de gestion du Parc du Massif du Sud et la Table d'harmonisation du Parc de Frontenac. Le CRECA a, cette année, contribué à la rédaction d'avis et participé sur des projets de loi touchant la gestion des matières résiduelles, la forêt et l'agriculture.

De plus, fort de l'appui de ses 408 membres des secteurs socio-économique et environnemental (66 organismes partenaires,) le CRECA a réalisé, entre autres, les projets suivants : l'étude de faisabilité pour un plan de régionalisation des matières résiduelles en collaboration avec l'ARDECA, la promotion et la distribution du guide pédagogique "Au royaume des terres humides" destiné aux élèves de 5e année du primaire et pour lequel un projet sur l'autoroute de l'information ayant une portée provinciale démarre, l'implantation du Conseil de bassin de la rivière Etchemin, le 1er Colloque du Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement, la mise sur pied d'un concours pour se doter d'une espèce emblème de la région Chaudière-Appalaches, l'inventaire des milieux humides en Chaudière-Appalaches et la sensibilisation des propriétaires à leur conservation (intendance privée).

Au cours de l'année 2000, le CRECA a poursuivi la parution de son bulletin trimestriel Éco-Lien. Au printemps dernier, un numéro portait le titre «Les technologies environnementales», à l'été «Les espèces en péril» et à l'automne «La forêt». Enfin, le CRECA a bonifié au cours de l'année son site web destiné à son réseau de membres ainsi qu'à la population en général. Il comprend des informations pertinentes sur les avis et communiqués émis par le CRECA, les bulletins trimestriels, les projets, etc.

# Les Actualités régionales



## Consensus pour limiter l'élevage intensif... et pression sur le ministre Bégin

Le contexte de région d'élevage intensif et les limites particulières de la capacité de support des sols à valoriser les fumiers nécessitent que le ministère de l'Environnement prenne les moyens qui s'imposent afin de prévenir que le problème de surplus de fumiers dans la région Chaudière-Appalaches ne s'accroisse. Tel est le commentaire exprimé par le président du comité multipartite sur la gestion des fumiers en Chaudière-Appalaches, M. Léonard Chabot, lors de la conférence de presse que le comité a tenu le 20 février dernier. Monsieur Chabot a fait savoir qu'à l'issue de la dernière rencontre du comité, une réunion avec le ministre de l'Environnement, monsieur Paul Bégin, a été demandée. Mentionnons que le comité a convenu d'une position consensuelle qui, suivant son acceptation par le MENV, permettrait de retirer les demandes de moratoires concernant l'expansion des productions animales faites par la Conférence des préfets des MRC et le CRECA. M. Chabot demeure confiant que le MENV puisse faire adopter des dispositions d'ici le mois d'avril 2001, afin de répondre aux inquiétudes et attentes formulées par les membres du comité représentant les milieux agricoles, de la santé, municipaux et environnementaux de la région. Il faut reconnaître que la problématique de Chaudière-Appalaches est unique au Québec et doit obtenir un traitement conséquent. Les objectifs fixés par le comité multipartite depuis plus de cinq ans demeurent sur la table.

Source : Comité multipartite sur la gestion des fumiers en Chaudière-Appalaches



## Le Groupe d'intervention pour la restauration de la Boyer (GIRB) franchit une nouvelle étape vers l'amélioration de l'environnement

Le Conseil d'administration du GIRB est particulièrement fier d'annoncer la nomination de monsieur François Lajoie au poste de coordonnateur. Agronome de formation, monsieur Lajoie réalisera une démarche relative à la gestion agroenvironnementale du bassin de la rivière Boyer en concertation avec les partenaires du GIRB. En continuité avec des actions entreprises depuis 1990, cette nouvelle démarche s'inscrit dans le cadre du volet agricole de la phase III de SLV 2000 et s'échelonne sur trois ans sous la supervision du MENV. Appuyant sa démarche agroenvironnementale sur les connaissances acquises concernant la problématique et la situation environnementales du bassin versant de la rivière Boyer, le GIRB poursuit son objectif général de travailler à la restauration de la qualité de l'eau de la rivière Boyer en favorisant une gestion intégrée des ressources et le développement d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement.

Source : GIRB

## CCMI des Chutes-de-la-Chaudière et de Desjardins

Les MRC des Chutes-de-la-Chaudière et de Desjardins ont formé il y a un an et demi, à l'initiative du ministère de la Sécurité publique, le Comité mixte municipal et industriel (CCMI). Le CCMI a pour but d'élaborer et de mettre en place un processus intégré de gestion des risques d'accidents industriels majeurs, notamment par la mise en commun des ressources, de l'expertise professionnelle, des équipements, etc. En plus des 12 municipalités des deux MRC participantes, le comité est formé de : Canadien National, Gaz métropolitain, Supérieur propane, LPM technologies, Ultramar, les ministères et organismes gouvernementaux concernés et de citoyens. Pour plus de renseignements, visitez le site web du ministère de l'Environnement à [www.menv.gouv.qc.ca](http://www.menv.gouv.qc.ca)

Source : ministère de l'Environnement



## ZIP Sud-de-L'Estuaire

Le 7 février dernier, s'est tenue l'assemblée générale de fondation de cette nouvelle zone d'intervention prioritaire (ZIP) comprise le long de la rive sud du Saint-Laurent, de Berthier-sur-Mer jusqu'aux Méchins (à l'est de Matane). Pour information, communiquer avec la coordonnatrice, madame Françoise Bruaux, au (418) 722-8833 ou par courriel [zipse@globetrotter.net](mailto:zipse@globetrotter.net)



## Route Verte

Quelque 7 millions de dollars seront engagés en Chaudière-Appalaches, dans les trois prochaines années, pour l'achèvement du circuit cyclable appelé la Route Verte. De cette somme, 4 millions proviennent du ministère des Transports, 400 000 \$ du CRCD par le biais du Fonds de développement régional et 2,6 millions provenant des MRC de la Nouvelle-Beauce et de Chutes-de-la-Chaudière en plus des villes de Lévis, Montmagny, Berthier-sur-Mer et de Cap-St-Ignace. Avec ses 318 kilomètres une fois complétée, la Route verte permettra de sillonner la région sur un parcours continu rejoignant le réseau des régions du Centre-du-Québec et du Bas-St-Laurent.

## Calendrier

La Société de la Grande Plée Bleue offre, à la suite de l'événement du millénaire sur les milieux humides, un calendrier regroupant des photographies primées de milieux humides prises à travers le monde. Le calendrier est disponible pour la somme de 12 \$ plus les frais postaux. Pour plus d'information appeler au CRECA 418-834-1217

Conseil  
régional de  
l'environnement  
Chaudière-  
Appalaches

Conseil  
d'administration

M. Guy Lessard, président  
Récupération Frontenac

M. André Poitras,  
secrétaire-trésorier  
Société VIA inc.

M. Daniel Chabot,  
administrateur  
CLD des Etchemins

M. Jean-Luc Daigle,  
administrateur  
Ville de Saint-Romuald

M. Bruno Faucher,  
administrateur  
Commission scolaire  
Beauce-Etchemin

M. François Lajoie,  
administrateur  
Groupe d'intervention et de  
restauration de la rivière Boyer

M. Richard L. Jauron,  
administrateur  
Association des propriétaires  
du Grand Lac Saint-François

M. Martin Loiselle,  
administrateur  
Agence de mise en valeur de  
la forêt privée des Appalaches

M. Jean-Denis Morin,  
administrateur  
Fédération UPA de la Beauce

M. René Nault, administrateur  
Représentant des citoyens

M. Martin Paulette,  
administrateur  
Groupement faunique du  
triangle de Bellechasse

LES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS



L'ENVIRONNEMENT



Desjardins

Prendre ses affaires en  
mains, c'est aussi faire  
en sorte de léguer aux  
générations futures un  
milieu de vie propice  
à leur santé, à leur  
épanouissement et  
leur prospérité.

Caisses populaires  
Desjardins

## AGENDA

22 mars 2001

Journée mondiale de l'eau  
ONU



22 avril 2001

Jour de la Terre  
[www.jourdelaterre.org](http://www.jourdelaterre.org)

29 avril au 5 mai 2001

Semaine internationale du compostage  
Conseil canadien du compostage  
[www.compost.org](http://www.compost.org)

20 au 26 mai 2001

Semaine de l'arbre et des forêts  
Ministère des Ressources naturelles  
[www.mrn.gouv.qc.ca](http://www.mrn.gouv.qc.ca)

3 au 9 juin 2001

Semaine canadienne de l'environnement  
[www.ec.qc.ca](http://www.ec.qc.ca)

5 juin 2001

Journée mondiale de l'environnement  
ONU

6 juin 2001

Journée de l'air pur  
[www.ec.gc.ca/airpur](http://www.ec.gc.ca/airpur)

13 juin 2001

Assemblée générale annuelle  
CRECA